

COUR D'APPEL DE BAMAKO

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE SEGOU

N° 9561 / GREFFE

CERTIFICAT DE NATIONALITE MALIENNE
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE SEGOU

CERTIFIE AU VU DES PIECES SUIVANTES

Copie d'extrait d'acte de naissance n° 4735 établie suivant l'original n° 2554

de l'année 2007 du centre principal de Niono

Ou jugement supplétif d'acte de naissance n°

.....

QUE LA PERSONNE DESIGNEE CI - DESSOUS

Le nommé : Cheick Tidiane Draba Sexe Masculin

Né (e) : le 04 Novembre 2007 à Niono

Fils de Cheick Draba

Et de : Rokiatou Fall

Situation de Famille : Célibataire

Profession : Eleve

Domicile : Segou

EST DE NATIONALITE MALIENNE EN VERTU DE L'ARTICLE 224 DE LA LOI N°2011-087 DU 30
DECEMBRE 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE EN REPUBLIQUE DU
MALI



Segou, le 30 Juillet 2025
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

Dramane KANTE